

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	27 octobre 2025
Numéro	25.169	Heure	12h05

Auteur-e(s) : Groupe Vert'Libéral

Titre : Entente cartellaire dans la construction : restaurer la confiance est nécessaire

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Par le biais de l'enquête fouillée d'*ArcInfo*¹ sur les ententes cartellaires dans le canton de Neuchâtel, qui s'étendent au-delà des quatre entreprises déjà concernées et couvertes par la question [25.382](#), on apprend les interactions et la complaisance présumées des pouvoirs publics. Cette affaire sape la confiance et la crédibilité du politique, et éclabousse l'intégrité de ce secteur économique.

Le Conseil d'État peut-il nous informer sur les suites qu'il entend donner à cette affaire, notamment s'il entend assainir les procédures et pratiques en cours jusque-là ? Un dialogue entre tous les acteurs est, à tout le moins, nécessaire.

Par ailleurs, le Conseil d'État compte-t-il mettre en place un outil informatisé permettant de traiter et de comparer des offres pour son usage et celui des communes ?

Développement (commentaire aux questions) :

Dans le dernier article de l'enquête, le directeur suppléant de la Commission de la concurrence (COMCO), M. Frank Stüssi, mentionne la réaction du Conseil d'État des Grisons, qui a fait suite à la révélation d'une entente cartellaire dans son canton. Le passage suivant est cité : « Êtes-vous entendus par les pouvoirs publics, lorsque vous les rendez attentifs à cette proximité problématique ? – Cela dépend des cantons. Aux Grisons, le conseiller d'État de tutelle a réuni les responsables des communes et a signifié qu'il ne voulait plus jamais voir ce type de cartels dans son canton. Il nous a aussi donné la parole pour expliquer la nuisibilité des ententes. Ce soutien est précieux. » Notre groupe souhaite s'enquérir d'une telle intention du Conseil d'État, le cas échéant.

On apprend par ailleurs que parmi les exemples récents, où des ententes cartellaires ont été défaites, les prix pratiqués ont baissé de 30% (canton du Tessin) à 70% (canton de Zurich), ce qui est pour le moins déconcertant pour notre groupe.

Enfin, M. Frank Stüssi dit que les cantons peuvent recenser les données des offres pour disposer de points de comparaison, ajoutant : « [...] Pour cela, il faut travailler de façon informatisée. Malheureusement, certains cantons, comme à ma connaissance Neuchâtel, privilégient encore le papier. Cela rend compliquée toute détection des cartels. » Des progrès sont donc encore à faire dans notre canton sur ce volet.

¹Articles *ArcInfo* :

(1/3) [Angle des entreprises](#)

(2/3) [Angle des pouvoirs publics](#)

(3/3) [Interview du directeur suppléant de la COMCO](#)

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Maxime Auchlin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguette		